

# AUTORISATION D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS A ROISEL PERIODE HIVER 2024

Mr ou Mme ..... maire de la commune de .....

Certifie avoir reçu la famille ....., résidant au (adresse) .....

et autorise l'inscription de l'enfant (nom-prénom) .....(date de naissance) .... / .... / ...

de l'enfant (nom-prénom) .....(date de naissance) .... / .... / ...

de l'enfant (nom-prénom) .....(date de naissance) .... / .... / ...

à l'accueil de loisirs à Roisel organisé par Vacances Plurielles pendant les vacances d'hiver 2024 :

uniquement la première semaine du lundi 26 février au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024

uniquement la deuxième semaine du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 2024

pour toutes les vacances du lundi 26 février au vendredi 8 mars 2024

**Rappel du tarif à la semaine pour les familles :**

Barème des Familles en fonction du QF CAF Amiens d'Octobre 2023	QF 1 < 500 € QF 2 entre 501 et 900 € QF 3 > 901 €		
	QF 1	QF 2	QF 3
1 enfant			
1 semaine	15 €	17 €	30 €

**Rappel de la participation de la mairie :** 10€ par jour et par enfant soit 50€ par semaine pour un enfant.

Le tarif appliqué aux familles tient déjà compte de la participation de la commune.

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature de la mairie :** \_\_\_\_\_

Ce document est à déposer dans l'application MyPérischool pour permettre votre inscription à l'accueil de loisirs. Sans ce document signé par la mairie avant le début de l'accueil de loisirs, l'inscription de votre enfant ne pourra pas être prise en compte par Vacances Plurielles.